

LA  
**Semaine**  
 DE  
**Religieuse**  
 MONTREAL

**Sommaire**

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse: Cinquantenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie. — V Nominations ecclésiastiques. — VI Avis. — VI Correspondance romaine. — VII Jubilé sacerdotal de Mgr l'archevêque. — VIII Les archives vaticanes. — IX Le jubilé de l'Immaculée Conception. — X Variétés. — XI Retraite mensuelle. — XII Aux prières.

**ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE**

**Dimanche, le 13 décembre**

Quatre-temps, antiennes des O., S. Thomas, neuvaine de Noël (1) et, dans le diocèse de Montréal, collecte du Denier de St-Pierre.

**ORDO DES FIDELES**

**Dimanche, le 13 décembre**

Office du IIIe din. de l'Avant, *semi-double*; à la messe, mém. de Ste-Lucie et de l'octave de l'Immac. Concept.; préf. de la Ste Vierge. — Aux vêpres, mém. de l'Immac. Concept., et de Ste Lucie.

**SOLENNITÉS DE TITULAIRES**

**Dimanche, le 22 décembre**

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité du titulaire de Saint-Eusèbe.

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité du titulaire de Saint-Eusèbe (Standfold).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité du titulaires de Saint-Lazare.

J. S.

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner 300 jours d'indulgences à chaque exercice, et une indulgence plénière en se confessant, communiant et en priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine ou l'un des huit jours suivants (16 déc. au 1 janvier).

## CIRCULAIRE DE MGR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL

Au clergé de son diocèse

### CINQUANTENAIRE DE LA PROMULGATION DU DOGME DE L'IMMACULÉE CONCEPTION DE LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE

{ Archevêché de Montréal,  
le 30 novembre 1903.

Mes chers collaborateurs,

Le monde catholique se prépare à célébrer avec éclat le cinquantième anniversaire du jour mémorable où fut proclamé le dogme de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie.

Léon XIII, de glorieuse mémoire, voulant, avant de mourir, donner à l'auguste Mère de Dieu un suprême témoignage de vénération et d'amour filial, institua une commission cardinale chargée d'organiser ces fêtes jubilaires.

Le premier acte du pontificat de Notre Saint-Père le Pape Pie X fut de confirmer dans ses charges et dans ses privilèges la commission établie par son illustre prédécesseur.

Les éminentissimes membres de cette commission ont déjà fait connaître le programme des solennités qui auront lieu à Rome en décembre 1904, ainsi que leurs intentions relativement à la participation de tous les fidèles aux hommages dus à la Vierge Immaculée, au cours de l'année jubilaire qui s'ouvrira le 8 décembre prochain.

En conformité avec les désirs exprimés par Sa Sainteté, voici ce que j'ai cru devoir régler :

1o La fête de l'Immaculée Conception sera célébrée mardi prochain avec la plus grande solennité possible, et vous inviterez les fidèles à faire la sainte communion ce jour-là.

2o A partir du 8 décembre de cette année jusqu'au 8 décembre 1904, le huitième jour de chaque mois, ou, si vous le jugez plus opportun, le dimanche qui le suivra immédiatement, une messe votive, lue ou chantée, de l'Immaculée Conception pourra, en vertu d'un décret *Urbis et Orbis*, en date du 14 août dernier, être célébrée dans toutes les églises et chapelles du diocèse. Cette messe votive possède les privilèges d'une messe votive *pro re gravi*, comme la messe votive du Sacré-Cœur de Jésus pour le premier vendredi de chaque mois. Il faudra donc dire à cette messe le *Gloria*, le *Credo* et une seule oraison. On ne pourra la célébrer ni un jour de fête double de première classe, ni un dimanche de première classe, ni un jour de fête quelconque de la très Sainte Vierge, ni au jour d'une férie, d'une vigile ou d'une octave privilégiées. Ces jours-là, on fera simplement mémoire de la messe votive de l'Immaculée Conception en ajoutant, sous une seule conclusion, l'oraison de cette messe à celle de la messe du jour. Sa Sainteté permet encore d'ajouter aux autres messes qui seront dites ou chantées le huitième jour de chaque mois, ou le dimanche suivant, la mémoire de la messe votive de l'Immaculée Conception, à l'instar d'une fête double simplifiée.

3o Le soir de ces mêmes jours, c'est-à-dire, le huitième jour de chaque mois ou le dimanche suivant, on récitera le chapelet qui sera suivi d'une instruction sur la dévotion à la très Sainte Vierge et en particulier sur sa Conception Immaculée. La cérémonie se terminera par un salut solennel du Très-Saint-Sacrement.

4o Ceux qui ne pourront pas prendre part à ces pieux exercices sont invités à réciter le chapelet en famille.

5o Je vous prie d'exhorter les fidèles à se faire recevoir dans la Confrérie du Scapulaire de l'Immaculée Conception et à porter ce scapulaire avec une piété filiale.

6o Je désire que pendant cette année jubilaire, dans toutes nos maisons d'éducation, la prière *Veni Sancte Spiritus*, habituellement récitée avant les études et les classes, soit suivie de la pieuse invocation suivante à laquelle est attachée une

indulgence de 100 jours : " O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous ".

7o A une date que je fixerai plus tard, on fera, dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse, une quête dont le produit sera envoyé à Notre Saint-Père le Pape pour être appliqué à ses intentions.

8o L'année jubilaire se terminera par un *Triduum* d'actions de grâces. Je vous en indiquerai le dispositif en temps opportun.

Recevez, chers collaborateurs, l'assurance réitérée de mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués en Notre-Seigneur.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

### NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé J. Charette, curé de Varennes ;

M. l'abbé R. Bonin, curé de Saint-Barthélemy.

### AVIS

Mgr l'archevêque et les prêtres de l'archevêché commenceront leur retraite annuelle mardi soir, le 8 décembre, et la termineront le lundi suivant.

On est prié de ne pas se présenter à l'archevêché pendant ce temps, si ce n'est pour affaire absolument urgente.

Messieurs les curés et recteurs d'église sont respectueusement priés de faire parvenir à l'archevêché, avant le 31 décembre 1903, le produit des différentes quêtes commandées dans le diocèse de Montréal.

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 18 novembre 1903.

**L**E gros événement de la semaine est le congrès catholique de Bologne. Ces réunions des catholiques italiens ne remontent qu'à une vingtaine d'années. Car c'est seulement en 1874 que se tint à Venise le premier congrès des catholiques cherchant à s'organiser, et à diriger leurs efforts dans un but commun pour le plus grand bien de la religion en Italie. L'essai fut heureux, et à partir de cette époque les congrès se tinrent presque chaque année. En effet, ces jours-ci s'est réuni à Bologne le XIXe congrès, car il n'y en a pas eu en 1902. La raison en est qu'en janvier 1902, le Souverain-Pontife fit publier par le secrétaire d'Etat des instructions qui modifiaient l'organisation des congrès et subordonnaient tous les groupes à l'action de l'*Œuvre des Congrès*. Ces modifications qui n'étaient pas seulement de forme, mais de fond, demandèrent un certain temps pour qu'on pût les faire passer dans la pratique. Il y eut même à cette occasion des difficultés un peu sérieuses, venant d'une partie des démocrates chrétiens. Ceux-ci, en effet, se voyaient avec peine comme absorbés et perdus dans la nouvelle organisation. Ils auraient au contraire désiré former un groupe indépendant et libre de manœuvrer comme il le croirait convenable. Leur leader, l'abbé Murri, se sépara alors avec éclat du professeur Toniolo, qui était considéré comme le chef des catholiques italiens; et les lettres échangées alors mirent en relief ce désaccord qui dépassait la portée d'une question de mots. Naturellement on prit parti pour ou contre M. Murri; ce dernier déclara alors abandonner la lutte, et sur le désir de Léon XIII se retira au grand séminaire de Narni. Mais les esprits étaient trop agités pour qu'un congrès pût se tenir avec cette pondération, cette maturité dans les propositions, qui est le grand facteur du bien qu'il devrait produire. Il fut donc renvoyé à l'année suivante.



— C'est à Bologne qu'il s'est tenu ; et sans vouloir faire aucunement la critique des uns et des autres, il faut dire impartialement le fait qui s'en est dégagé. Les catholiques attendaient avec impatience ce congrès pour savoir dans quel sens il s'orienterait. On y prévoyait, en effet, trois tendances différentes. La première, représentée par M. Paganuzzi, était dite intransigeante. La seconde avait pour chef l'abbé Murri et formait le parti des démocrates chrétiens. Entre ces deux, se tenait le comte Grosoli, président de l'*Œuvre général des Congrès*, qui était plus du côté de M. Paganuzzi que du côté de l'abbé Murri, mais pouvait pencher vers ce dernier.

— Les démocrates chrétiens (ou sociaux, car quelques-uns se donnent ce nom) voulurent faire un grand effort. Ils convoquèrent le ban et l'arrière ban de leurs adhérents ; et leur appel fut si bien entendu, que, d'après les cachets (*tesseræ*) retirés, ils composaient plus des deux-tiers de la réunion. Etant donnée la composition du congrès, il était facile d'en prédire d'avance l'orientation. Et les faits ont répondu à ces prémices. Le vrai triomphateur du congrès a été M. Murri, applaudi dès qu'il ouvrait la bouche, entraînant avec lui-même le comte Grosoli qui ne pouvait résister comme il l'aurait probablement désiré. Quand un orateur du parti de M. Paganuzzi demandait la parole, l'assemblée réclamait la clôture, et arrivait avec ce procédé à faire voter tambour battant les différentes résolutions sans qu'elles fussent discutées avec cette maturité et ce calme qu'elles demandaient. M. Paganuzzi quitta les séances pour venir tout raconter au Souverain-Pontife, dont il était l'ami et le fidèle conseiller ; et la question en est présentement là. Le pape a reçu les rapports du cardinal Svampa qui présidait le congrès, et du comte Grosoli ; c'est à lui qu'il appartient d'approuver ou d'improver ce qui s'y est passé, de dire si l'*Œuvre des Congrès*, suivant l'expression de l'abbé Murri, doit maintenant se débarrasser des langes qui ont émaillotté son enfance pour courir librement dans la voie du progrès.

— Cette voie du progrès n'est pas une parole abstraite. Elle cache,

sous cette formule un peu vague, un sens parfaitement clair, et indique le but auquel tend la démocratie chrétienne en Italie. On sait que Pie IX a déclaré qu'il n'était pas expédient que les catholiques participassent à la vie politique de leur pays. Ils pouvaient entrer dans les administrations municipales et provinciales ; mais il leur était interdit de se faire nommer députés, et même d'exercer leur droit de vote dans les élections politiques. Léon XIII, non seulement observa la même ligne de conduite, mais la rendit plus stricte en faisant déclarer par la Sacrée-Pénitencerie que *non expedire* signifiait *non licere*. Or l'agitation des démocrates chrétiens a pour but d'arriver à faire enlever par le Souverain-Pontife le *non expedit* ; et, par conséquent, d'ouvrir aux catholiques italiens l'accès aux fonctions politiques, de les faire entrer dans la vie sociale de leur pays, de leur permettre de devenir députés, sénateurs, ministres. Tenus à l'écart depuis trente ans et plus de l'Etat italien, ils veulent y reprendre leur place — moins disent-ils pour y satisfaire une ambition personnelle, légitime, que pour pouvoir peser sur les résolutions du gouvernement dans l'intérêt de la liberté du Saint-Siège, de l'Eglise.

— C'est la voie nouvelle que M. Murri indiquait, celle qui dort ou mieux s'agite au fond de tout cœur de démocrate chrétien italien. La question a bien été posée au congrès de Bologne, mais elle n'y a pas été et ne pouvait y être tranchée. On s'est borné à dire que la réponse était réservée au Saint-Siège. Si toutefois l'abrogation du *non expedit* n'est point entrée en discussion ; il faut cependant le reconnaître, on a admis certaines hypothèses, développé certains arguments qui y conduisent. Très habiles dans l'art de créer le milieu, de faire l'atmosphère, les démocrates chrétiens estiment bien que le fruit n'est pas encore mûr, mais ils le voient se mûrir et y aident de toutes leurs forces.

— Je me garderai pour le moment d'entrer dans le vif de la question elle-même, d'examiner les raisons que l'on apporte d'un côté et de l'autre, de peser les conséquences qui en résulteraient pour l'E-

glise. Les papes qui ont porté cette défense n'ont point besoin que nous les justifions. Si plus tard, les circonstances n'étant plus les mêmes, ils croient devoir modifier cette attitude expectante, les catholiques les suivront dans l'action comme ils leur ont obéi dans l'abstention. Le problème actuellement s'agit dans une sphère plus haute, plus sereine que celle des discussions d'un congrès. Tous les congressistes avaient au-dessus de leurs vues personnelles le sentiment très vif de la hiérarchie, le respect profond de l'autorité ; et ce sentiment est au fond la note qui s'est dégagée du XIXe congrès catholique qui vient de se clore à Bologne.

DON ALESSANDRO.

### JUBILE SACERDOTAL DE Mgr L'ARCHEVEQUE

**L**E 15 décembre, nous aurons la joie de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'ordination sacerdotale de notre archevêque.

Ce sera une fête religieuse, une fête de famille, strictement, sans éclat extérieur, sans apparat public : ainsi l'a voulu le vénéré jubilaire.

Il n'y aura donc ni banquet, ni discours. Les acclamations qui eussent été nombreuses et chaudes, se transformeront en élans silencieux et profonds de piété filiale — au pied des autels ; en actes de charité et de bienfaisance — à l'égard de nos pauvres incurables.

La religion qui aura seule inspiré cette fête et lui aura donné ce caractère éminemment chrétien, n'en apparaîtra que plus noble et plus aimable aux yeux de tous. Et la reconnaissance, l'affection, le respect n'en iront que plus sincères et plus grands au prélat qui s'oublie en faveur du pauvre et de l'infirmes ; qui se recueille et qui prie au souvenir des choses admirables opérées en son âme il y a vingt-cinq ans ; et qui nous invite avec lui à la prière et au recueillement.



A défaut de réjouissances publiques et de témoignages extérieurs de vénération et de gratitude, il est du moins un sentiment qui rassemblera, en ce jour, tous les esprits et tous les cœurs, et dont rien ne saurait étouffer l'expression : c'est la sincérité et l'ardeur de nos supplications en commun pour notre archevêque vénéré et tant aimé.

Groupés dans la cathédrale, ou retenus au foyer, nous répèterons ensemble, prêtres, religieux, fidèles, de toute notre âme, avec une vive ardeur et une confiance unanime, les prières liturgiques que l'Église elle-même place sur nos lèvres, quand elle nous invite à témoigner notre reconnaissance à l'égard de nos pontifes :

*Dominus conservet eum.*

Oui, daigne la divine Providence conserver, longtemps encore, à notre filiale affection, l'évêque dévoué, qui, depuis sept ans, dirige avec tant de zèle le diocèse de Montréal. Nous avons besoin et d'un guide qui nous indique sûrement la route, et d'une autorité indulgente qui nous soutienne. Que le même guide nous reste encore ; que la même autorité continue à veiller sur nous.

*Dominus vivificet eum.*

Daigne la divine Providence lui donner la force nécessaire pour remplir, dans l'avenir comme par le passé, les multiples et redoutables devoirs de la charge pastorale. Notre docilité, doublée d'une affection respectueuse et constamment fidèle, lui rendra plus facile un ministère tous les jours plus laborieux.

*Dominus beatum faciat eum in terra.*

Demandons à Dieu de le rendre heureux, mais heureux de ce bonheur particulier — le seul qui convienne à un évêque — et qui consiste à voir le triomphe du règne de Dieu s'établir, même au prix des plus grandes fatigues, dans les âmes, dans les familles, dans la société tout entière.

## LES ARCHIVES VATICANES

**A**VEC les premiers jours d'octobre, les archives vaticanes ont rouvert leurs portes aux savants qui s'y rendent de toutes les parties du monde pour y découvrir, comme un riche butin, les richesses inestimables de documents et d'histoire mises à leur disposition par la sagesse et la munificence de Léon XIII, de sainte mémoire.

La France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche, la Bavière et les Etats-Unis ont d'illustres représentants parmi les groupes nombreux des archivistes. Et ceux-ci sont admirablement secondés par les personnages distingués auxquels sont confiés la garde et la direction des archives vaticanes.

Les archives, anciennement, étaient au Latran. Quand Clément V fixa son siège à Avignon, elles y furent transportées. Après le rétablissement du Siège pontifical à Rome par Grégoire XI, une très faible partie des archives fit retour dans la capitale, et ce ne fut qu'Éugène IV, au XV<sup>e</sup> siècle, qui réussit, après des instances réitérées, à rentrer en possession des documents transportés à Avignon.

En 1471, on commença à disperser les archives secrètes, au moment où Sixte IV fit construire des locaux au Vatican pour la bibliothèque. Sixte IV voulut faire un choix des documents les plus précieux, et donna l'ordre de les conserver dans une des salles les plus retirées du château de Saint-Ange. On transcrivit alors en trois gros volumes ceux de ces documents dont il y avait intérêt à conserver la copie.

Les archives s'accrurent considérablement quand Pie IV ordonna la révision des archives de l'Italie, en vue de décider ce qu'il y avait d'important à conserver.

Sous le pontificat de Clément VIII, les vieilles archives qui étaient au château Saint-Ange, furent placées dans une grande chambre ronde, orné d'armoires magnifiques.

Camille Borghèse, élu pape sous le nom de Paul V, eut l'excellente idée de tout transporter au Vatican. Dans ce but il fit agrandir les chambres du palais et la bibliothèque, et fit mettre à part, en les réunissant de divers endroits, tous les documents qui constituaient les archives secrètes.


Malheureusement le transport des documents du château Saint-Ange n'était pas encore terminé quand, à la fin du XVIIIe siècle, la France menaça d'invasion les Etats pontificaux. Pie VI, aux termes de l'armistice signé par lui en juin 1796, fut obligé de laisser 100 manuscrits de la bibliothèque vaticane. Deux ans après, en un seul jour, toutes les archives du château Saint-Ange furent transportées au Vatican et placées dans les trois premières chambres. Toutefois, on ne réussit pas encore de cette fois à sauver les archives. Napoléon, en effet, faisait transporter à Paris, en janvier 1810, les archives du Vatican et spécialement les archives secrètes, et les faisait déposer au palais de Rohan-Soubise, où se trouvaient déjà les archives impériales : elles y restèrent jusqu'en 1819.

Le décret qui restituait les archives au Siège apostolique fut signé par le comte d'Artois le 19 avril 1714 et les archives firent retour à Rome en décembre 1815, avec les manuscrits de la bibliothèque vaticane.

Les archives sont demeurées fermées au public juspu'à Léon XIII. Celui-ci en permit l'entrée aux savants et aux chercheurs et fit disposer une nouvelle salle pour rendre leurs recherches, plus commodes. Les catalogues sont maintenant imprimés.

Les documents les plus remarquables sont ceux relatifs aux nonciatures, les lettres autographes des souverains, les concordats, les actes des conciles, et en général les papiers concernant l'histoire des diverses nations. Aussi, chaque année, les élèves de l'École Française et d'autres étudiants ecclésiastiques et laïques s'empressent-ils de revenir aux archives, pour y puiser aux vraies sources les documents destinés à éclairer l'histoire de l'Eglise.

## LE JUBILE DE L'IMMACULEE CONCEPTION

 N se rappelle qu'une commission de cardinaux a été nommée par Léon XIII et confirmée par Sa Sainteté Pie X, pour présider à la célébration du cinquantenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.

Nos lecteurs aimeront sans doute à connaître le programme général des solennités projetées, et à être tenus au courant de ce qui se fait pour en assurer l'exécution.

Voici d'abord le programme qui fut lancé à la fin du règne de Léon XIII :

1o *Des cérémonies solennelles et spéciales* à Saint-Pierre de Rome et à Sainte-Marie-Majeure ; 2o un *congrès marial* universel, tenu à Rome ; 3o la formation d'une *bibliothèque mariale*, composée de toutes les publications dont la Sainte Vierge est le sujet, qui seront offertes au Saint-Père ; 4o la célébration, durant l'année 1904, de *missions préparatoires*, de *premières communions* plus solennelles, de *retraites* pour les associations catholiques, de *pèlerinages* aux sanctuaires de Marie ; 5o la célébration de *cérémonies spéciales*, le 8 de chaque mois, à partir du 8 décembre 1903, pour préparer les fidèles à cette grande solennité ; 6o des prières à Notre-Dame pour la conservation du pape ; 7o des œuvres spéciales de bienfaisance et suffrages solennels pour les âmes du purgatoire, celles surtout qui furent plus dévotes à la Sainte Vierge ; 8o un office solennel à Saint-Laurent-hors-les-Murs pour Pie IX qui a défini le dogme ; 9o des honneurs particuliers aux premières images de Notre-Dame vénérées aux catacombes ; 10o un appel aux ordres religieux et confréries ou pieuses institutions, pour qu'ils accomplissent des actes spéciaux de piété en l'honneur de l'Immaculée Conception et prêtent leur concours aux solennités locales et générales.

Un *comité central* a été établi à Rome, sous la présidence de la commission cardinalice. Le secrétaire en est Mgr Giacomo Radini-Tedeschi. De ce comité dépend une commission exécutive, qui publiera une revue périodique intitulée *l'Immacolata*, où seront reproduits les actes du comité central et tout ce qui a trait au cinquantenaire.

Des nouvelles récentes venues de Rome nous apprennent que le *comité* travaille activement à préparer le congrès en l'honneur de Marie. Le R. P. Stagni, général des Servites, a accepté d'être le secrétaire-général de ce congrès.

Un autre projet magnifique est en voie d'exécution. Il a trait au couronnement de l'image de Marie représentée en mosaïque dans le Chapitre de Saint-Pierre de Rome. Pie IX l'a déjà couronnée. Mais Sa Sainteté Pie X, à l'occasion des fêtes du cinquantenaire, ajoutera à cette couronne douze diamants qui rappelleront le mot de l'Écriture : *Et in capite ejus corona stellarum duodecim.*

Le sanctuaire de Lourdes a déjà fourni un de ces diamants. L'on fera appel aux autres sanctuaires de la Sainte Vierge dans le monde entier pour achever la couronne étincelante de Marie.

Une autre nouvelle qui intéresse tous les fidèles : en vertu d'un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 14 août 1903,

1o On peut, à partir du 8 décembre prochain jusqu'au 8 décembre 1904, dire ou chanter une messe votive de l'Immaculée Conception, le 8 de chaque mois ou, pour de justes motifs, le dimanche suivant,

2o Cette messe ne peut être célébrée que dans les églises ou oratoires où se font, du consentement de l'ordinaire (l'évêque ou le vicaire général, etc.), quelques exercices de piété en l'honneur de l'Immaculée Conception et préparatoires au cinquantenaire de la définition ;



30 Cette messe peut être célébrée dans les églises ou oratoires où la condition précédente est remplie, alors même que ces oratoires ne seraient pas *strictement* publics.

\* \* \*


Voici une prière composée, à cette occasion, par Notre Saint-Père le Pape Pie X, à laquelle est attachée une indulgence de 300 jours, et que tous nos lecteurs se feront un devoir de dire en union avec le Souverain-Pontife.

#### PRIÈRE

Vierge très sainte, qui avez plu au Seigneur et êtes devenue sa Mère, Vierge Immaculée dans votre corps, dans votre âme, dans votre foi et votre amour, en ce solennel jubilé de la promulgation du dogme qui vous proclama, devant l'univers entier, conçue sans péché, regardez avec bienveillance les malheureux qui implorent votre puissante protection.

Le serpent infernal, contre lequel fut jetée la première malédiction, continue, hélas ! à combattre et à tenter les pauvres fils d'Eve. Oh ! vous, ô notre bonne Mère bénie, notre Reine et notre Avocate, vous qui avez écrasé la tête de l'ennemi dès le premier instant de votre conception, accueillez nos prières, et — nous vous en conjurons, unis à vous en un seul cœur — présentez-les devant le trône de Dieu, afin que nous ne nous laissions jamais prendre aux embûches qui nous sont tendues, mais que nous arrivions tous au port du salut, et qu'au milieu de tant de périls, l'Eglise et la société chrétienne chantent encore une fois l'hymne de la délivrance, de la victoire et de la paix. Ainsi soit-il.

#### VARIETES

 ŒUVRE de la Sainte-Enfance. — L'œuvre de la Sainte-Enfance vient de publier le compte rendu des allocations qu'elle a distribuées aux diverses missions adoptées par elle, sur les fonds recueillis durant l'exercice 1902-1903. Elle fait précéder les chiffres de quelques réflexions, les unes rappelant des souvenirs consolants, les autres indiquant l'utilité pour les

enfants catholiques de redoubler de zèle en faveur de leurs petits frères des pays lointains.

Le 18 mars 1843, date de sa première répartition, le conseil de la Sainte-Enfance allouait, par fractions égales, à onze missions de Chine, 22,000 francs qu'il avait recueillis. Aujourd'hui, il distribue deux cent quinze allocations dont plusieurs, fait observer Mgr Demimuid, directeur général de l'Œuvre, dépassent 40,000 francs, et servent à convertir et à élever chrétiennement près de trois cent mille enfants païens, venus au monde sous les climats les plus différents. Les enfants qui contribuent à former le fonds commun destiné aux petits païens ne sont pas seulement des Européens, mais des souscriptions viennent des contrées les plus éloignées, des Indes, comme de l'Océanie et des deux Amériques.

Pendant le dernier exercice, l'œuvre a recueilli 3,839,849 francs, soit 3,000 francs de plus que dans l'année précédente. Le rapport dit qu'une si faible augmentation indique plutôt le *statu quo*; mais nous devons considérer que, dans ces temps difficiles, maintenir ses positions est un succès réel. Il n'y a pas lieu d'insister sur la petite diminution de 7,000 francs environ qui s'est fait sentir en France, où plusieurs diocèses mêmes ont obtenu des accroissements de recettes, et qui a été compensée largement par un accroissement sensible de 12,000 francs en Belgique et de 58,706 francs en Allemagne.

**A propos de Comités.** — La *Semaine religieuse* de Paris et plusieurs autres *Semaines* ont reproduit les très justes remarques de la *Semaine religieuse* de Tours, sur la riche floraison de « comités », « d'associations », de « congrès », « d'organisations » de tous genres qui s'est répandue, depuis quelques années, parmi les catholiques de France.

« On ne pourrait, dit-elle, que se féliciter de cette poussée généreuse de bonnes volontés, si elle obtenait des résultats tout-à-fait en rapport avec le nombre ou l'activité de ses membres.

« Malheureusement, disons avec franchise qu'il n'en est pas ainsi, et demandons-nous en passant si une association de 300,000 adhérents—comme l'*Association des catholiques allemands*, fondée il y a quinze ans par Windthorst—unis, obéissant à un seul chef, et groupés pour une idée, pour une réforme bien déterminée, ne vaudrait pas mieux que ces centaines de petits comités, d'organisations ébauchées qui meurent sans avoir vécu. A quoi servent tant de « présidences » et de « vice-présidences », de parlotes, de banquets et de

vœux, si tout cela doit rester platonique ou inexécuté, faute d'entente entre tous les groupes. »

Et la *Semaine religieuse* de Tours termine ses mélancoliques réflexions par ce mot, peut-être un peu sévère, mais aussi peut-être un peu juste, dit la *Semaine de Cambrai* : « De brillants et encombrants zéros, délivrez votre Eglise, ô Seigneur, surtout si ces zéros prennent la place de chiffres ayant une réelle valeur ? » — Notre confrère ajoute, du reste, qu'il ne faut pas voir dans son souhait une critique des *intentions* qui sont, souvent, droites et pures, mais une critique toujours permise, des *procédés* et des *modes* d'action.

**Le plain-chant de Solesmes.** — Dans un entretien que Pie X vient d'avoir avec le nouvel archevêque de Westminster, Sa Sainteté s'exprima ainsi :

— Je suis extrêmement content que la cathédrale ait adopté le plain-chant de Solesmes.

— Alors, fit l'archevêque, nous pouvons continuer dans cette voie, avec l'assurance que nous avons l'approbation de Votre Sainteté ?

— Certainement, répartit Pie X, et c'est mon désir que le chant de Solesmes soit adopté universellement, car c'est le vrai chant de l'Eglise.

---

## RETRAITE MENSUELLE

**Mercredi, Le 9 décembre, à la cathédrale**

Les exercices en commun de la retraite du mois pour le clergé diocésain, se font chaque deuxième mercredi du mois, à la cathédrale, dans la chapelle destinée aux mariages. Ils auront lieu, en ce mois, le lendemain de la fête de l'Immaculée-Conception et commenceront à 2 heures précises. Ils comprennent la récitation des vêpres et complies, la préparation à la mort et une instruction suivie de la bénédiction du Saint-Sacrement.

Tous les prêtres sont invités à suivre ces exercices.

---

## AUX PRIERES

Sœur Louis de Blois, né Modeste Hainault, professe de chœur, des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Hoche-laga.